

DEMOCRACY
REPORTING
INTERNATIONAL



**ÉVALUATION
DE L'ÉTAT
DE LA
DÉMOCRATIE
LOCALE
COMMUNE
D'EL HENCHA**

- RÉSUMÉ EXÉCUTIF -

EL

HEN

CHA

SOMMAIRE

04

1. Introduction

05

2. Modèle EDL et méthodologie

09

3. Les enseignements tirés de l'analyse du contexte

10

4. Synthèse des piliers

- 10 | 1. La citoyenneté, l'égalité des droits et l'accès à la justice à El Hencha
- 12 | 2. Les institutions et processus de représentation et redevabilité
- 16 | 3. Initiative et participation citoyenne

17

5. Synthèse et recommandations

- | | | | | | |
|----|-------------------|----|-----------------|----|------------------|
| 18 | 1. Représentation | 20 | 4. Réactivité | 24 | 7. Solidarité |
| 19 | 2. Participation | 22 | 5. Transparence | 25 | 8. Egalité Femme |
| 20 | 3. Légitimité | 23 | 6. Redevabilité | | Homme |

I. INTRODUCTION

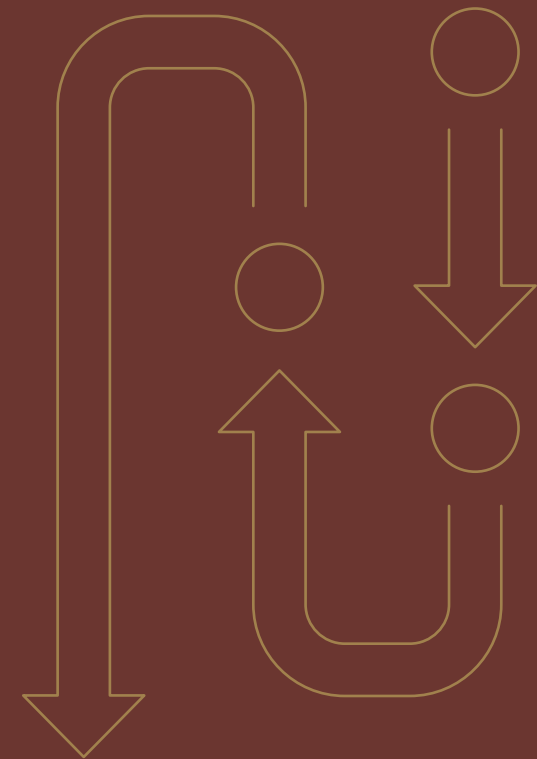
Dans le cadre de son projet d'appui à la mise en œuvre de la constitution de 2014, Democracy Reporting International (DRI) a soutenu la mise en œuvre de l'évaluation de l'état de la démocratie locale (EDL) dans deux municipalités tunisiennes en 2019 (Ariana dans le gouvernorat de l'Ariana et El Hencha dans le gouvernorat de Sfax), en se servant de la méthodologie conçue depuis 2002 par l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (International IDEA). Cette méthodologie, déjà entièrement développée, a été expérimentée dans plus de 60 collectivités locales dans 10 pays différents. L'utilisation effective de la méthodologie a nécessité un effort essentiel de contextualisation, effectué en coordination avec les parties prenantes afin d'adapter la méthodologie d'IDEA au contexte Tunisien.

L'EDL est une évaluation citoyenne de l'ensemble des acteurs agissant ou présent sur le territoire de la collectivité locale, y compris la société civile, les établissements et entreprises publics, les services déconcentrés... Elle a pour objet de consolider les réformes sociétales au sein de la collectivité en se basant sur une démarche participative.

Il ne s'agit pas d'une méthode quantitative qui permet de comparer les collectivités tunisiennes entre elles et aucune comparaison n'est faite entre les deux collectivités.

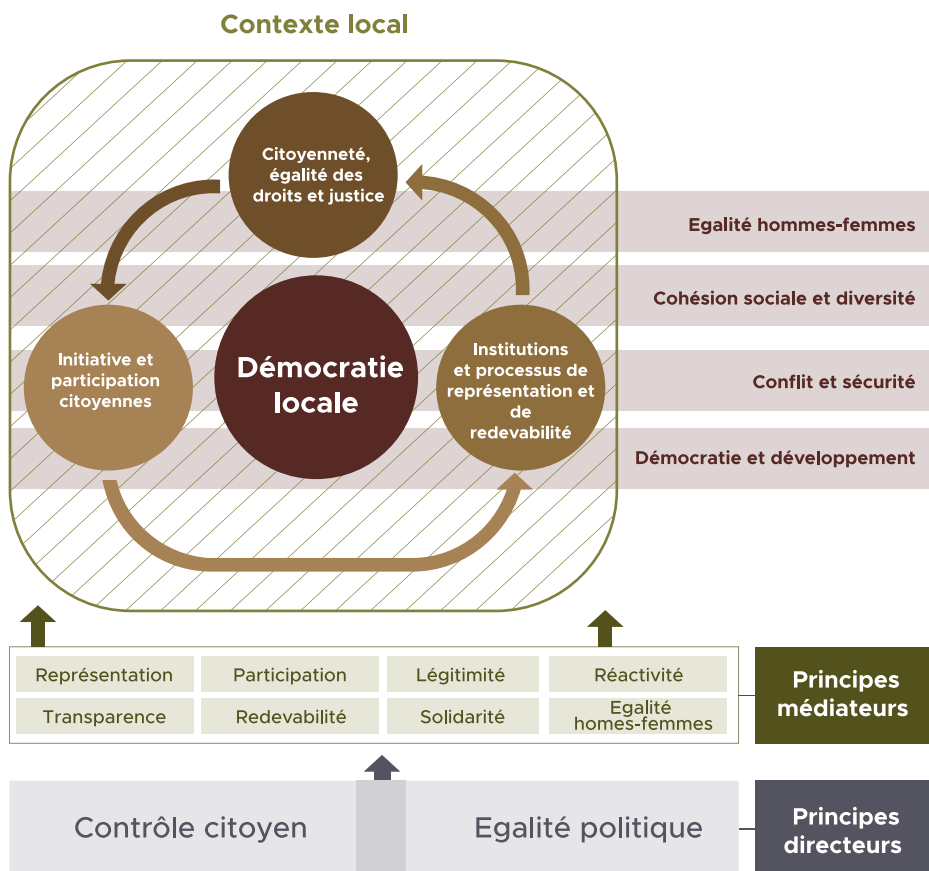
L'EDL consiste à mesurer le degré de contrôle citoyen sur les décisions et actions prises par les autorités locales, d'une part, et l'égalité entre les citoyens dans l'exercice de ce contrôle, d'autre part. Elle a pour objectif d'assurer la promotion des principes directeurs de l'évaluation : le contrôle citoyen et égalité politique tout en soutenant les processus d'évaluation de la démocratie locale dirigés par les citoyens et gérés localement.

Ce cadre place les citoyens au centre du processus d'évaluation dans l'objectif de faire créer des initiatives politiques élaborées localement et des programmes de réformes possédant une dynamique interne, ouvrant ainsi la voie à une évaluation plus nuancée de la démocratie au niveau local.



2. MODELE EDL ET METHODOLOGIE

Modèle "EDL"



La méthodologie s'appuie sur une modélisation de la démocratie locale bâtie autour de 3 piliers : (1) la citoyenneté, l'égalité des droits et l'accès à la justice ; (2) les institutions et processus de représentation et redevabilité ; (3) l'initiative et la participation citoyennes. L'analyse des

3 piliers est élaborée à la lumière de 2 principes directeurs (contrôle citoyen et égalité politique), eux-mêmes déclinés en 8 principes médiateurs (représentation, participation, légitimité, réactivité, transparence, redevabilité, solidarité et égalité hommes-femmes).

Il s'agit d'une auto-évaluation qualitative dirigée par une équipe d'évaluation municipale (EME), dans chaque commune, impliquant des

travaux de collecte d'informations, d'analyse et de formulation des recommandations.

L'EDL se réalise par l'exécution des phases suivantes :



1. Préparation et planification

(sélection des municipalités, mobilisation des acteurs, mise en place de la structure organisationnelle, constitution et formation des équipes, adoption d'un plan de travail) ;



2. Conception des outils

(guides d'évaluation, guides d'entretiens, plans d'évaluation municipaux) ;



3. Collecte et analyse des données

(typologies de données, modalités de collecte, analyse de la littérature et consultations multiformes et multidirectionnelles, saisie des résultats) ;



4. Préparation du rapport et validation

(analyse et rédaction par pilier, consolidation du rapport préliminaire, relecture par les parties engagées dans l'évaluation et par des relecteurs externes, validation en atelier ouvert, finalisation du rapport définitif) ;



5. Plaidoyer, initiatives locales et bilan

(rencontre et discussion locale, partage d'expérience sur le plan national, bilan du processus conduit).

Déroulement de l'EDL dans la commune d'El Hencha.

- ✓ L'équipe de projet a eu l'accord et l'engagement du conseil municipal pour conduire les activités d'évaluation sur son territoire. Ensuite, l'EME a été sélectionnée afin d'assurer la collecte de données, son traitement et son utilisation aux fins de l'évaluation. Les membres de l'équipe ont participé à une session d'initiation à la méthodologie de l'EDL pour se familiariser avec le processus et le contextualiser.
- ✓ Un atelier de débroussaillage a eu lieu avec l'EME marquant le démarrage de collecte des données. Ainsi, certaines questions du Guide EDL Tunisie liées directement aux expertises des membres de l'EME ont fait directement l'objet de réponses et les autres ont été partagées entre les membres de l'EME pour planifier des entretiens avec les individus et les institutions possédant l'information. Mis à part les entretiens individuels, d'autres méthodes de collecte ont été utilisées, telles l'organisation d'un sondage en ligne et de deux entretiens de groupe.
- ✓ Les premiers résultats ont été partagés et discutés lors d'un atelier multi-acteurs qui a permis de saisir les données manquantes et celles à préciser.
- ✓ En parallèle, une visite d'étude de 3 jours à Berlin a été organisée pour l'EME afin de découvrir le système décentralisé allemand et les mécanismes de participation citoyenne lors d'ateliers de discussions et d'échanges.
- ✓ Un tour de collecte de données supplémentaire a eu lieu, notamment par le biais de la recherche documentaire. Une deuxième version du rapport a été discutée entre les membres l'EME lors d'un atelier pour intégrer les nouvelles données recueillies et ils ont aussi identifié des acteurs clés pour réaliser la relecture externe.
- ✓ La troisième version du rapport a été partagée et discutée avec les membres de l'EME et les électeurs externes. Cette rencontre a fait ressortir les principales conclusions du rapport. Ces dernières ont été présentées et validées lors d'un atelier multi-acteurs. Les commentaires émis ont aidé l'EME à formuler les recommandations présentées dans la synthèse, marquant ainsi l'achèvement de ce processus participatif.



3. LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'ANALYSE DU CONTEXTE

Le contexte de la commune El Hencha est similaire à plusieurs communes, elle est de nature mixte, urbaine et rurale. Son territoire a fait l'objet d'un élargissement en 2016 en application de la constitution qui exige la municipalisation du tout le territoire tunisien. Sa richesse provient essentiellement des activités agricoles et encore moins industrielles et tertiaires. Le réseau de transport public reliant ses chefs-secteurs et reliant la commune avec les collectivités voisines, est très modeste puisqu'il se limite aux moyens de transport ruraux privés soit des camionnettes ou des utilitaires.

Sur le plan religieux, la collectivité est homogène et formée de musulmans sunnites. Les seuls conflits qui peuvent naître à l'occasion sont liés à des problèmes d'ordre foncier et de délimitation de zones agricoles. Etant une communauté majoritairement conservatrice, les imams jouent un rôle important dans la vie locale en assurant des activités de médiation et d'apaisement des tensions. Le prêche hebdomadaire leur permet d'influencer l'opinion publique locale. En dépit de la percée des partis politiques aux dernières élections, le caractère intra-familial dominant la vie locale. Les familles demeurent des acteurs informels jouant un rôle crucial dans la mobilisation de la masse et influencent indirectement

la vie politique communale. Les notables de la commune (chefs de familles) jouent également un rôle médiateur et d'arbitrage en cas de conflits ou d'insatisfaction sociale ou économique.

Le conseil municipal, élu en 2018, se compose de 24 élus dont 13 hommes et 11 femmes, 9 jeunes de moins de 35 ans et une conseillère handicapée. Les élus sont répartis en 6 listes, dont 4 partisans (Ennahdha, Nidaa Tounes, Parti Destourien Libre et Machrou Tounes) et deux indépendantes (El Hencha pour Tous et Jeunes Libres). Les associations locales inscrites sur le registre communal sont au nombre de cinq et concentrent leur activité sur le volet culturel.

4. SYNTHÈSE DES PILIERS



1. La citoyenneté, l'égalité des droits et l'accès à la justice à El Hencha

La perception de la notion de " citoyenneté locale " dans la commune d'El Hencha diffère selon la nature de l'acteur concerné. Les acteurs étatiques la considèrent comme un ensemble de devoirs alors qu'elle présente un ensemble de droits et de devoirs pour les associations.

Un sentiment d'exclusion est souvent manifesté par les habitants des zones rurales en ce qui concerne l'accès aux services publics. La surreprésentation d'une famille, en particulier au sein du conseil municipal, nourrit également ces sentiments d'inégalités.

Les autorités locales assurent qu'elles veillent à garantir une égalité de traitement entre les différentes zones et catégories et qu'il n'existe donc pas de discriminations institutionnalisées sur le territoire de la commune. Néanmoins, ces autorités locales admettent aussi que leurs efforts pour plus d'égalité se heurtent aux difficultés structurelles dues essentiellement au manque de ressources financières.

Les droits civils et politiques sont, dans une certaine mesure, respectés ; les acteurs locaux agissent en toute liberté et confirment qu'ils jouissent d'une bonne liberté de réunion, d'opinion et d'expression de manière générale et peuvent effectivement faire valoir leur droit à manifester.

En raison des contraintes sociales, les femmes voient que la présence des hommes à la vie publique locale est beaucoup plus importante que la leur et qu'elles n'ont pas un même exercice effectif que les hommes à ces droits et libertés.

La commune n'est pas bien fournie en espaces publics pour les activités civiques, associatives et politiques. De plus, les associations locales sont peu actives dans la défense des droits civils et politiques.

Les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux sont appliqués au niveau communal essentiellement par la fourniture des services publics et la réalisation des investissements pour le développement local.

L'exercice du droit constitutionnel à l'éducation est partiellement effectif dans les zones rurales en raison de l'éloignement des établissements scolaires publiques ; ce qui constitue un des domaines d'inégalités entre quartiers urbains et zones rurales surtout que la disponibilité des moyens de transport reste limitée. Le transport principal entre les différentes zones de la commune et sur les routes communales n'est pas sûr, puisqu'il est assuré par des camionnettes légères privées et les véhicules de transport collectif rural. Les

filles en milieu rural restent principalement touchées par l'abandon scolaire pour des raisons multiples.

Les services de santé sont concentrés au centre-ville de la commune ce qui rend leur accès plus compliqué pour les habitants des zones éloignées. Les travailleurs peu qualifiés ont souvent des emplois mal rémunérés ou précaires et sans protection sociale fournie par leur employeur et se retrouvent donc marginalisées dans l'accès aux soins de santé.

L'accès à l'emploi et à la sécurité sociale n'est pas disponible et accessible pour les chômeurs. Aussi, les ouvrières agricoles forment une catégorie sociale particulièrement vulnérable et ont un accès limité à leurs droits économiques et sociaux.

Sur le plan environnemental, les problèmes majeurs consistent dans les eaux stagnantes de la sebkha dans laquelle débouchent des oueds et dans la difficulté de collecte et de gestion des déchets des animaux.

Culturellement, les cimetières existants sur le territoire local sont la propriété des familles ; leur aménagement et nettoyage sont assurés par la municipalité, ce qui amène à s'interroger sur le degré d'inclusion des habitants non originaires de la commune à ces cimetières.

En ce qui concerne **l'Etat de droit et accès à la justice**, la commune a fait l'objet d'audit par la Cour des Comptes en 2017 ; dans son rapport, elle a relevé certaines irrégularités de gestion. En outre, la commune avait connu deux affaires électorales lors des élections de 2018 ; l'EME a constaté qu'elle est impliquée, lors de la période d'évaluation, dans 7 affaires devant la juridiction administrative régionale de Sfax. Elle a aussi saisi 6 fois à la juridiction administrative à titre consultatif. L'accès à la juridiction judiciaire est relativement limité compte tenu de l'éloignement du tribunal cantonal qui se trouve à la délégation de Jebeniana, soit à peu près de 20 km, et du manque de moyens de transport.

La plupart **des élus** municipaux ont déposé dans les délais légaux leur déclaration de patrimoine et d'intérêts.

Le niveau du civisme manifesté dans le respect des différentes décisions réglementaires et individuelles par les citoyens et les entreprises laisse encore beaucoup à désirer si l'on en croit la municipalité et les acteurs privés eux-mêmes.

Les citoyens ont exprimé leur satisfaction quant au travail effectué pour le maintien de l'ordre lors des grands événements, tels que les festivals d'El Hencha. Cependant, il est quand même reproché aux forces de l'ordre de ne pas faire assez pour lutter contre la vente illégale de boissons alcoolisées. Les habitants ont encore tendance à régler leurs différends à l'amiable. Ils font ainsi généralement recours au leader de famille ou à l'imam pour résoudre les disputes intra-familiales.

Cette surreprésentation peut affecter la crédibilité des décisions du conseil municipal et nourrir la suspension des conflits d'intérêts dans la gestion des affaires locales.

Les élections locales n'ont pas permis aux femmes et aux handicapés, notamment dans les zones rurales, de participer activement aux campagnes électorales en dépit des mesures spécifiques adoptées par l'Instance Régionale Indépendante des Élections (IRIE) pour Sfax 1 afin d'encourager le vote des handicapés. La reconnaissance des voies de recours juridictionnels constitue une garantie fondamentale pour **l'intégrité du processus électoral**. Les seules irrégularités contentieuses qui ont eu lieu sont relatives, selon les annexes du rapport de la Cour des Comptes, aux irrégularités liées aux dépenses électorales commises par 3 listes partisans.

La représentativité et l'inclusion au sein du conseil municipal sont bien assurées. La composition des différentes commissions ainsi que l'élection de leurs présidents et rapporteurs ont été faites sur la base de la représentation proportionnelle des différentes listes ayant remporté des sièges au conseil municipal. La présidence de la commission chargée des affaires financières et économiques et du suivi de la gestion a été bien attribuée, conformément au Code des Collectivités Locales (CCL), à un membre de l'opposition.

Le fonctionnement normal du conseil municipal a été entravé par une grave crise au mois de mars 2019 à la suite de la décision de 11 conseillers de suspendre leurs activités. Cette décision a bouleversé le fonctionnement normal du conseil jusqu'au mois d'août 2019, date de reprise d'activité de ces conseillers ; cette décision a rejailli sur l'image et la crédibilité du conseil aux yeux des habitants.

Le fonctionnement efficace du conseil municipal et ses différentes commissions est encore entravé par le manque d'expérience et de formation adéquate de la grande partie des élus. Certaines commissions n'ont pas tenu leurs réunions avec une régularité constante.

Le rapport entre l'administration et le conseil municipal est non conflictuelle ; les relations interfamiliales constituent un des facteurs limitant les conflits interinstitutionnels.

Sur le plan de la transparence, le conseil veille à diffuser les informations par divers moyens ; néanmoins, la consultation du site web révèle qu'il ne comporte pas les informations financières.

Les partis politiques et les indépendants ont largement pris en compte la diversité socio-économique dans l'établissement des listes à l'occasion des élections de 2018. La population locale reproche à la



2. Les institutions et processus de représentation et redevabilité

Aux élections municipales de 2018, le taux de participation à El Hencha était 29,9%, comparé à un niveau national de 35,6%. La faiblesse de ce taux entache donc l'élection du nouveau conseil municipal d'un déficit de légitimité démocratique. Le conseil municipal élu est désormais formé de 11 femmes et 13 hommes, ce qui constitue un acquis et un progrès majeur pour l'égalité femme-homme dans la gouvernance de la commune.

La représentation au sein du conseil se caractérise par la prépondérance d'une même famille parmi ses membres (9 membres soit 38% des sièges).

majorité des acteurs politiques de ne pas avoir une vision bien définie de la commune. En outre, l'activité des partis politiques est occasionnelle, et concentrée essentiellement sur les périodes électorales.

L'instance exécutive locale, sur le plan de l'efficacité, fait face à des difficultés en matière de planification urbaine due à l'absence d'architecte urbaniste parmi ses cadres. La commune ne dispose pas également d'un responsable des affaires juridiques pour instruire les questions légales et apporter au conseil l'assistance appropriée ; ce qui l'oblige, dans les deux cas, à recourir aux services déconcentrés du gouvernorat. De manière plus générale, le manque de moyens logistiques, humains et financiers limitent ses capacités d'exécution et d'appropriation de ses compétences.

Pour la confiance et la redevabilité, les autorités communales semblent jouir de la confiance des habitants ; nombreux sont les citoyens rencontrés au cours de l'évaluation qui ont exprimé leur satisfaction quant à l'amélioration de la qualité des services publics et à l'organisation de rencontres avec la population locale afin de recueillir ses doléances et ses suggestions.

La commune dépend encore du personnel des autres autorités (régionales/centrales) pour assurer la continuité des services publics sur son territoire étant donné qu'elle ne dispose pas de police municipale ou environnementale, ni de comptable

public exerçant à plein temps pour son compte.

Le manque de coopération entre les différents niveaux d'autorité publique est manifeste et constitue un obstacle pour appliquer la législation en vigueur et pour améliorer la qualité des services publics.

En ce qui concerne la communication et la transparence, plusieurs acteurs locaux confirment que l'esprit d'ouverture et de dialogue règne dans la commune. Concernant l'information des citoyens sur l'utilisation des ressources financières de la collectivité, elle laisse encore à désirer ; en effet, elle se fait encore de manière irrégulière et sans diversification de canaux de communication.

L'approche participative est réalisée par le conseil en matière de programmes annuels d'investissements et de procédés prévus par le CCL ; néanmoins, elle reste entravée par la non-publication du décret relatif à la mise en œuvre de l'article 29 du CCL. De même, le désintéressement de la population aux activités du conseil indique que le respect de la démocratie participative se réduit à ses aspects procéduraux.

Le conseil municipal diffuse les informations qu'il juge importantes à travers une page Facebook, des banderoles, des affiches, flyers, par mégaphone et sur les médias régionaux.

Les relations de partenariats de la commune ont bien évolué. Elle a dé-

veloppé des rapports informels de coopération intercommunale avec quelques communes avoisinantes. Elle a aussi commencé à tisser des liens de coopération avec des collec-

tivités et avec des organismes gouvernementaux agissant dans le domaine de la décentralisation ou de la démocratie locale.



3. Initiative et participation citoyenne

Le niveau de la **mobilisation active des citoyens** locaux en mouvements socio-politiques est relativement faible. Une certaine porosité entre la société civile et le militantisme politique existe dans la communauté. Les participants à l'atelier multi-acteurs qualifient la communauté locale comme étant relativement paisible et pratiquant le dialogue avant tout pour communiquer leurs idées, problèmes et propositions aux autorités locales.

L'espace public est sûr pour tous. Le centre-ville, lieu privilégié pour l'action citoyenne, n'est pas très bien fourni en espaces publics. Il existe un seul parc pour toute la commune, qui n'abrite que rarement des événements publics, y compris des manifestations. La salle de réunion communale, particulièrement vétuste et non-équipée de matériels appropriés, n'est disponible que pour les réunions organisées par la municipalité. Les marchés municipaux hebdomadaires restent les seuls lieux de contacts entre les habitants venant de tous les quartiers où ils peuvent discuter de leurs quotidiens, leurs projets et leurs préoccupations.

Les réseaux sociaux sont aussi une source d'importance croissante pour l'accès aux informations officielles de la commune et pour la mobilisation sociale. Les réseaux sociaux touchent

des publics divers – avec cependant une marginalisation toujours constatée pour les femmes rurales et/ou les citoyens dans des zones sans couverture internet – et permettent aussi un échange entre les citoyens et les autorités locales.

Les citoyens locaux rencontrés lors de l'évaluation reconnaissent être encore peu informés sur le droit d'accès à l'information.

L'approche inclusive est relativement respectée dans les initiatives citoyennes ; ainsi, les jeunes sont en général plutôt bien représentés dans les initiatives organisées sur le territoire local et dans la région de Sfax. Pour exemple, la seule manifestation de rue d'ampleur était menée par des jeunes diplômés chômeurs ; des forums régionaux sont aussi parfois organisés pour et par la jeunesse lo-

cale comme le Forum Jeunesse coorganisé par l'Institut Français et l'association Shanti, basée à Sfax.

L'efficacité des initiatives citoyennes collectives est relativement faible. Elles sont très peu nombreuses. Les citoyens se mobilisent plus auprès des institutions locales pour résoudre des problèmes individuels, souvent de nature foncière (ex. : permis de lotir et de bâtir).

Les médias locaux opérant sur le territoire local sont principalement des stations de radio régionales : une publique (Radio Sfax Fm), qui consacre une émission hebdomadaire aux collectivités locales, et une privée (Diwan Fm). Les deux radios ont des correspondants locaux chargés de rendre compte de l'actualité locale. Le correspondant de radio régionale Diwan Fm confirme que l'environnement de la commune est sûr et permet aux médias, notamment aux journalistes, aux professionnels du secteur de l'information et au personnel associé, d'exercer librement leur activité et affirme qu'ils n'ont jamais subi des pratiques d'intimidation lors de la couverture des affaires de la commune.

Les deux radios régionales s'emploient à assurer une pluralité d'opinions et de prise de parole politique à leurs antennes. Ainsi, des élus municipaux de tout bord ont été invités à s'exprimer sur Diwan Fm lors du blocage du conseil municipal en mars 2019. Il y eut même une émission réunissant le maire de la commune avec un membre de l'opposition.

Sur le plan d'efficacité, les médias locaux couvrent les événements de la commune de façon non-régulière ; ce n'est que lors des crises et lors d'élaboration du programme annuel d'investissement qu'ils multiplient leurs activités. En revanche, les médias locaux n'assurent pas un journalisme d'investigation.

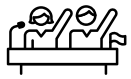
Pour la représentation basée sur le genre, les médias régionaux rencontrés lors de l'évaluation déclarent qu'ils sont accessibles aux leaders d'opinion féminins au même titre qu'aux leaders d'opinion masculins, mais d'après une appréciation générale, la plupart des invités et des personnes interviewées sur ces ondes restent essentiellement des hommes.



5.

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

La présente section relate les points forts et les points faibles pour chacun des principes médiateurs par rapport au fonctionnement de la démocratie locale. Pour les recommandations, elles sont réparties en fonction de leur destinataire puisqu'on distingue entre celles s'adressant aux pouvoirs centraux et celles destinées aux acteurs locaux.



1. Représentation

Bilan

↗ Points forts

- Un conseil municipal pluraliste politiquement, avec une bonne représentation des indépendants.
- Une assez large diversité au sein du conseil municipal (femmes, jeunes, handicapée, etc.)
- Un conseil municipal qui a assuré ses fonctions principales (budget, commissions, contrôle de l'exécutif) en dépit de la crise de mars à aout 2019.
- Les élections ont permis d'amorcer le processus de démantèlement des anciennes structures de contrôle social par les élites traditionnelles, avec plus de femmes et de jeunes dans le conseil.
- L'existence d'une interface de coopération entre la représentation communale et la représentation nationale par le biais du conseil régional.

↘ Points faibles

- Une crise politique majeure en mars 2019 qui a fragilisé la confiance des citoyens locaux dans leur représentation locale et met en question le réel poids politique du conseil municipal face à l'administration.
- La présence anormalement nombreuse d'une grande famille parmi les élus municipaux, qui génère un sentiment de défaut de représentation chez certains habitants (en particulier des zones rurales).
- Un sentiment d'une sous-représentation au sein du conseil municipal est partagé par de nombreux habitants des zones reculées de la commune (anciennement zones non-communales)

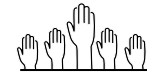
Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- La nécessité d'une révision de CCL pour éliminer la concentration des pouvoirs entre les mains des maires, instaurée par le cadre juridique en vigueur.
- L'harmonisation du cadre juridique relatif à l'administration communale est vivement recommandée.

Pouvoir et acteurs locaux

- Le secrétaire général de la commune doit faire preuve d'une neutralité et d'une indépendance dans sa gestion de la commune surtout lors des crises politiques.



2. Participation

Bilan

↗ Points forts

- Respect de l'approche participative pour l'élaboration des plans annuels d'investissement.
- Les libertés civiques (association, réunion, opinion) sont bien respectées sur le territoire de la commune par les autorités publiques.
- Une information municipale globalement suffisante sur les décisions prises ou à prendre pour la commune.
- Des initiatives prises par la commune pour accroître ses partenariats avec la société civile.

↘ Points faibles

- Une participation assez décevante de la population au programme annuel d'investissement, et pas suffisamment inclusive (femmes rurales, populations des zones reculées, jeunes).
- Un manque d'effort de la municipalité pour accroître la participation des catégories sociales généralement marginalisées dans le débat public (femmes rurales, seniors, jeunes, handicapés).
- Une faible mobilisation citoyenne de manière générale.
- Un tissu associatif local éloigné des thématiques de droits humains et libertés démocratiques.
- Manque d'espaces publics appropriés à la mobilisation citoyenne.
- Aucun référendum local encore organisé et aucune initiative citoyenne déposée devant le conseil municipal par les citoyens locaux.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

Pouvoir et acteurs locaux

- Les autorités publiques locales sont appelées à soigner l'infrastructure et le réseau de transport local qui relie les différentes zones de la commune pour assurer une meilleure participation des citoyens dans les affaires publiques locales.
- Mettre en place (une commission /un atelier) intermédiaire durable composé de représentants de la société civile, de l'administration et du conseil municipal pour assurer une meilleure coordination entre les habitants et la commune.
- Considérer la tranche des jeunes au budget.

3. Légitimité

Bilan

Points forts

- Des élections locales organisées de façon libre et démocratique, sans contentieux fragilisant la légitimité des résultats.
- Les citoyens ont un niveau de confiance relativement bon envers les autorités publiques en général (conseil municipal, municipalité et système judiciaire).

Points faibles

- Des élections locales organisées de façon libre et démocratique, sans contentieux fragilisant la légitimité des résultats.
- Les citoyens ont un niveau de confiance relativement bon envers les autorités publiques en général (conseil municipal, municipalité et système judiciaire).

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Interdire aux élus locaux des conseils municipaux dissous ou démissionnaires de se porter de nouveau candidat pendant le même mandat électoral et désigner une commission provisoire pour assurer la continuité du service public.
- Modifier le mode de scrutin actuel.
- Impliquer les jeunes davantage à l'inclusion dans les listes électorales (Par exemple : exiger un quota de 35 % pour les jeunes dans les listes électorales).

Pouvoir et acteurs locaux

4. Réactivité

Bilan

Points forts

- Bonne correspondance entre les plans d'investissements budgétisés annuellement et les préférences émises par les habitants lors des consultations du programme d'investissement annuel.
- Un effort considérable des autorités locales pour diriger une plus large partie du budget communal vers les zones jusqu'ici défavorisées d'un point de vue du développement local.
- Satisfaction en général des citoyens par rapport à l'amélioration des services publics depuis l'arrivée de la nouvelle équipe, en particulier pour la collecte des ordures et l'éclairage nocturne.
- Score élevé de la commune (86%) dans le baromètre annuel de performance des communes tunisiennes.
- Fournir des efforts pour nouer une coopération intercommunale, dans la limite du cadre juridique encore flou dans ce domaine.

Points faibles

- Moyens financiers insuffisants de la commune pour répondre aux besoins et assurer efficacement toutes les compétences propres.
- Moyens humains qualifiés insuffisants pour assurer la qualité de certains services (urbanisme, protection de l'environnement).
- Manque de formation aux élus et aux gestionnaires municipaux.
- Manque de coordination entre les différentes commissions du conseil municipal pour une meilleure efficacité de l'action communale.
- Manque de coordination avec les services de l'Etat et trop grande passivité de la commune face à la bureaucratie étatique (non-recours au tribunal administratif).
- Absence des statistiques officielles au niveau communal.
- Faible activité et efficacité des commissions.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- L'adoption du projet du code de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- Instaurer le conseil supérieur des collectivités locales.
- Prévoir un plan d'accompagnement " spécifique, sur mesure " pour les municipalités, en parallèle avec l'organisation des activités de formation.
- Instaurer une police municipale attachée à la commune d'El Hencha

Pouvoir et acteurs locaux

- Adopter une charte communale pour éliminer le dysfonctionnement des commissions municipales.
- Recruter d'une façon ciblée selon les besoins concrets de la municipalité.

5. Transparence

Bilan

Points forts

- La plupart des élus communaux ont déposé leur déclaration de patrimoine et d'intérêts selon la législation en vigueur.
- Adoption par la municipalité de systèmes d'information budgétaire limitant les risques de mauvaises pratiques.
- Un chargé d'accès à l'information reçoit toute demande des citoyens concernant des documents officiels.
- Publication des PVs de toutes les réunions du conseil municipal sur le site de la municipalité.
- La municipalité diversifie ses canaux de communication avec les citoyens.
- Commune adhérente à la plateforme TUNEPS pour les marchés publics.
- La présence de l'INLUCC dans les concours de recrutement des agents locaux.

Points faibles

- Score très faible pour l'Indice de la transparence en 2019 (6,4%), ce qui place la commune au 245e rang au niveau national.
- Manque d'une direction juridique et d'un comptable public attaché à la commune au sein de la municipalité.
- Absence de convention signée par la commune avec l'INLUCC.
- Absence de données sur la situation financière de la municipalité sur son site web.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- L'application des sanctions prévues par la loi relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts
- Les règles de financement des partis politiques ne sont pas suffisamment respectées.

Pouvoir et acteurs locaux

- Procéder à l'auto-transparence et au partage antérieur de l'information.
- Tisser des rapports réguliers avec les institutions constitutionnelles.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle interne (noyau d'auto-évaluation antérieure).

6. Redevabilité

Bilan

Points forts

- Les médias locaux permettent aux citoyens d'être informés en temps réel sur les actualités locales et d'interpeller les responsables locaux lors de temps d'antenne dédiés.
- Un niveau de confiance relativement bon de la population envers la gestion des affaires locales par la municipalité.

Points faibles

- La commission de suivi des services publics, prévue au CCL, n'est pas encore mise en place.
- Les médias locaux ne sont pas capables de mener un réel travail d'investigation sur les affaires locales, par manque de personnels qualifiés.
- Couverture médiatique occasionnelle des activités du conseil.
- Les associations locales sont absentes du champ de la redevabilité sociale.
- Manque de civisme des citoyens et des entreprises dans certains domaines (ex. règles sanitaires et environnementales).
- L'activité des partis politiques est trop concentrée sur la période électorale et leur absence est manifeste ensuite.
- Manque d'effort de la part de la municipalité pour promouvoir ses activités.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Intégrer la commission de suivi des services publics parmi les commission permanentes.

Pouvoir et acteurs locaux

- Renforcer les médias locaux en journalisme d'investigation (formation, cadre légal...).
- Renforcer le tissu associatif local (formations).
- Instaurer la commission de suivi des services publics.
- Recruter un attaché de presse local à la municipalité.
- Créer une plateforme électronique interactive de citoyenneté.



7. Solidarité

Bilan

↗ Points forts

- Effort réalisé par l'IRIE pour permettre une participation électorale sans obstacles pour les personnes porteuses d'un handicap.
- Les notoriétés religieuses locales religieuses œuvrent pour la médiation entre les personnes vulnérables et les autorités locales afin que tous aient accès aux mécanismes de solidarité auxquels ils ont droit.
- Rôle important des traditions et de la religion dans la résolution de disputes au niveau local, permettant d'éviter le recours à la violence et de maintenir la paix sociale.

↘ Points faibles

- Sentiment d'inégalité qui perdure chez les citoyens des zones rurales qui ont un accès plus difficile aux services publics (santé, éducation, administrations, etc.).
- Sentiment de marginalisation politique chez les résidents qui ne viennent pas d'une des grandes familles bien représentées au conseil municipal.
- Sentiment d'injustice fiscale parmi les résidents du centre-ville car "eux seuls, et non les résidents des zones nouvellement communales " paient l'impôt local.
- L'accès à la protection sociale reste inégal et des catégories de citoyens (femmes rurales, habitants des zones rurales, chômeurs) n'accèdent pas suffisamment à leurs droits.
- Manque de mobilisation de la société civile locale pour une plus grande solidarité et la réduction des inégalités au sein de la commune.

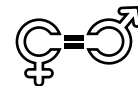
Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- La mise en place de bureaux régionaux des organismes de sécurité sociale : CNSS, CNRPS, CNAM surtout que La commune s'engage de contribuer par des ressources logistiques et des ressources humaines.

Pouvoir et acteurs locaux

- Renforcer les capacités de l'Union locale de la solidarité sociale.
- Renforcer les capacités et les partenariats de la société civile locale active en thème social et solidaire.
- Consolider la transparence dans la fiscalité locale.
- Actualiser d'une façon permanente le recensement complémentaire annuel des biens de la municipalité.



8. Egalité Femme-Homme

Bilan

↗ Points forts

- Respect des exigences de parité sur les listes candidates aux élections.
- Quasi-parité au sein du conseil municipal (13 hommes, 11 femmes).
- Parité de genre dans la distribution des postes de présidents de commission au sein du conseil municipal.
- Les filles et femmes rurales bénéficient d'une continuité d'accès à l'éducation.

↘ Points faibles

- Les filles et femmes rurales continuent à souffrir d'un écart important de développement humain surtout à un travail décent, ainsi que pour la participation civique et politique.
- Un manque d'effort de la municipalité pour accroître la participation des femmes dans le débat public, en particulier les femmes rurales.
- Contexte socio-culturel pas encore suffisamment ouvert à un plus grand rôle civique et politique des femmes.
- Absence de budgétisation communale sensible au genre et manque d'initiatives fortes financées par la commune pour l'égalité des genres.
- Les médias locaux font intervenir avant tout des personnalités masculines dans tous les débats concernant les affaires locales.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Adopter une loi régissant le travail des femmes rurales.
- Réviser les lois régissant les contrats de travail (CIVP, CAPE, Karama).
- Réviser les lois relatives aux sociétés de passation de services.
- Appuyer les communes à mettre en place l'approche genre dans la législation et la loi organique du budget.

Pouvoir et acteurs locaux

- Focus du média sur les travaux des commissions présidées par les femmes, les femmes actives...
- Renforcer l'union nationale des femmes tunisiennes.
- Créer plus d'opportunités de développement pour les femmes.
- Inciter les pouvoirs locaux à adopter une budgétisation communale sensible au genre.
- Promouvoir la participation des femmes aux processus de prise de décisions.

Cette publication a été produite par Democracy Reporting International dans le cadre du projet " Support to Constitution Implementation in Tunisia – Phase III ", financé par :



Octobre 2020



Cette publication est disponible sous une licence publique Creative Commons Attribution - Utilisation non commerciale 4.0 International

Conception : LMDK Agency

DEMOCRACY REPORTING INTERNATIONAL

Democracy Reporting International (DRI) est une organisation à but non lucratif, indépendante et non partisane, ayant son siège à Berlin, en Allemagne. DRI soutient la participation politique des citoyens, ainsi que la redevabilité des organes gouvernementaux et le développement d'institutions démocratiques dans le monde entier. DRI appuie les processus locaux de promotion du droit universel des citoyens à participer à la vie politique de leur pays, conformément à ce qui est stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques.

Contact : info@democracy-reporting.org

Bureau Tunisie

12 bis, Rue du Lieutenant Bejaoui,
Menzah 5, 2091 Ariana / Tunisie
T/ F: +216 70 74 15 88
tunisia@democracy-reporting.org
www.democracy-reporting.org